

DEMANDE D'ANNULATION D'UNE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

L'annulation d'inscription entraîne :

- L'annulation de toutes les notes
- L'annulation de tous les résultats de l'année en cours
- Le retrait du statut d'étudiant pour l'année universitaire.

NOM : Prénom :

Numéro étudiant :

Demande l'annulation d'inscription à la date du :

Motif de la demande d'annulation (fournir justificatif si possible) :

Inscrit au diplôme :

Licence

1^{ère} année

2^{ème} année

3^{ème} année

Master

1^{ère} année

2^{ème} année

Autre

Intitulé du diplôme (mention et parcours) :

.....

Demande faite le : Signature :

LE PRESENT FORMULAIRE, UNE FOIS COMPLETE ET SIGNÉ, EST A RENDRE A :



fde-inscriptions@umontpellier.fr

Votre annulation d'inscription ne prendra effet qu'à restitution de votre carte d'étudiant. Vous pouvez la déposer à votre bureau des études (sur Montpellier ou votre site de formation) ou auprès du service scolarité de la faculté d'Éducation.

Pour information, les inscriptions administratives annulées peuvent donner lieu à un remboursement selon les cas :

- Demande d'annulation avant le 25 Août 2025 (date de début de l'année universitaire) :
⇒ Le remboursement est de droit sur simple demande.
- Demande d'annulation entre le 26 Août 2025 et le 1^{er} Novembre 2025:
⇒ Le remboursement doit faire l'objet d'un dossier de demande de remboursement exceptionnel.
- Annulation d'inscription après le 1^{er} Novembre 2025:
⇒ Aucun remboursement possible.